



POLITIQUE FAMILIALE

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

1^{er} janvier 2015

Tout ce qui change au 1^{er} janvier :

- SMIC : + 0,8%
- RSA : + 0,9%
- ASS : 16,25€/jour
- Plafonds de la sécurité sociale : +1,3%
- Plafond des prestations familiales : + 0,7%
- Redevance audiovisuelle : + 3€

15 janvier 2015

Les demandes de bourses universitaires sur critères sociaux (et de logement étudiant) pour la rentrée de septembre 2015 se font en ligne, du 15 janvier jusqu'en avril sur le site du Cnous : <http://www.cnous.fr/bourses/constituer-dossier-social-etudiant/>

23 janvier 2015

Familles de France : réunion de la commission politique familiale.

A l'ordre du jour : présentation d'Urvassée Baguant (fédération du Nord, et vice-présidente de Familles de France) désignée auprès de la commission en tant qu'administrateur co-responsable du département politique familiale aux côtés de Mireille Lachaud (fédération du Gard), la dépendance et la fin de vie, la simplification administrative.

28 janvier 2015

Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille (HCF), est auditionné par le COR (Conseil d'orientation des retraites). Le sujet en débat : les droits familiaux, à nouveau...

La loi retraite du 20 janvier 2014 prévoit en effet que « le Gouvernement remette au Parlement un rapport portant sur l'évolution des droits familiaux de retraite, afin de mieux compenser les effets de l'arrivée d'enfants au foyer sur la carrière des femmes et leurs pensions de retraite ».

En filigrane, toujours le même constat : des inégalités importantes et persistantes (les retraites des femmes sont inférieures en moyenne de 26% à celles des hommes), et de savoir comment les droits familiaux sont un outil pour lutter contre ces inégalités. Mais aussi, en ligne de mire : leur coût, et la rigueur budgétaire, qui pourraient une nouvelle fois conduire à d'importantes économies sur les droits des familles.

Vos droits et démarches

Des nouvelles démarches disponibles en ligne : l'application Amendes.gouv permet désormais de s'acquitter de ses contraventions via smartphone. Deux possibilités grâce à cette application :

- saisir le numéro de télépaiement de l'amende
- flasher le code figurant sur le talon de paiement.

Il faut ensuite saisir ses références bancaires, et il suffit de visualiser, télécharger ou demander l'envoi du justificatif de règlement.

Les touristes ne sont toujours pas exemptés de payer leurs amendes puisque l'application est disponible en allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais.

Impôt sur le revenu 2015

Bon à savoir !

Nouvelles tranches d'imposition sur la déclaration d'impôt 2015 (concernant les revenus de 2014) : suppression de la première tranche d'imposition

- jusqu'à 9 690€ : 0%
- de 9 691 à 26 764€ : 14%
- de 26 765 à 71 754€ : 30%
- de 71 755 à 151 956€ : 41%

Adhérer au paiement mensuel ? Il est possible de le faire à tout moment de l'année, mais pour en bénéficier pour l'année en cours, il faut le faire avant le 30 juin (les prélèvements commenceront le mois suivant, et sont effectués le 15 de chaque mois).

19 février 2015

Après un 1^{er} débat à l'Assemblée en janvier, colloque au Sénat sur la fin de vie, avant la proposition de loi attendue en mars 2015.

Le chiffre

Le plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 dégage de nouveaux moyens pour le développement de l'offre de garde :

- qui permettent la majoration de +2 000€ par place le montant de l'aide à l'investissement pour chaque nouvelle place créée,
- qui augmentent de 5 millions d'€ le budget dédié à la rénovation des places existantes.